

## 035 Numéro de contrôle de système (R)

### Premier indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Second indicateur

Non défini  
 ␣ Non défini

### Codes de sous-zones

‡a Numéro de contrôle de système (NR)  
 ‡z Numéro de contrôle annulé/invalidé (R)

‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un numéro de contrôle provenant d'un système autre que celui qui fournit le numéro de contrôle dans la zone 001 (Numéro de contrôle), dans la zone 010 (Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès) ou dans la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale). Aux fins d'échange, l'organisme émetteur doit fournir la documentation de la structure et l'usage du numéro de contrôle de système à ses partenaires d'échanges. On entre chaque numéro de contrôle, avec ou sans ses numéros correspondants annulés ou invalides, dans une zone 035 distincte.

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Numéro de contrôle de système

La sous-zone ‡a comprend le code MARC (indiqué entre parenthèses) de l'organisme où le numéro de contrôle de système tient son origine, suivi du numéro de contrôle. [Voir l'Annexe I pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.](#)

035 ␣␣‡a(CaOTULAS)41063988  
 035 ␣␣‡a(DNLM)S30545600(s)

#### ‡z - Numéro de contrôle annulé/invalidé

La sous-zone ‡z comprend un numéro de contrôle invalide ou annulé qui est associé au numéro de contrôle de système valide contenu dans la sous-zone ‡a.

035 ␣␣‡a(OCOLC)814782‡z(OCOLC)7374506

#### ‡6 - Liaison

#### ‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.

---

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Structure**

La structure du numéro de contrôle de système est déterminée par la documentation fournie par le système émetteur. Il n'y a aucun espace entre le code MARC inscrit entre parenthèses et la première position de caractère du numéro de contrôle. S'il s'agit d'organismes canadiens, le code d'organisme est précédé des lettres «*Ca*».